



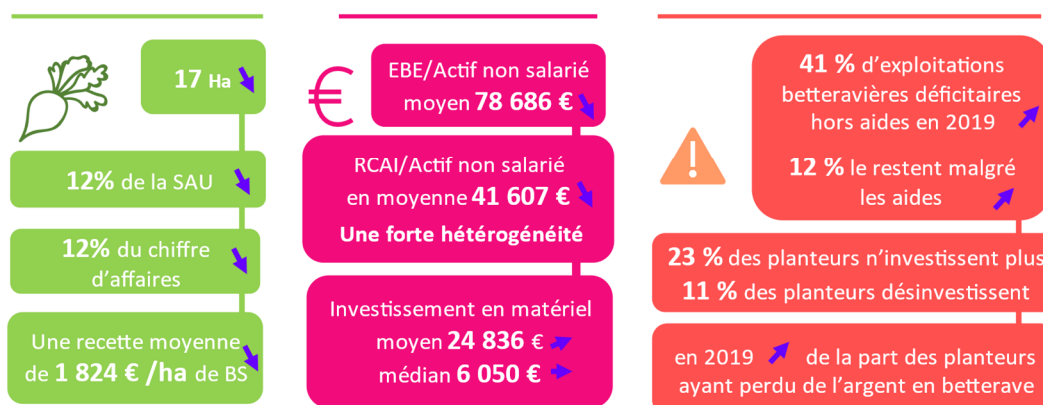
Zoom Pluriagri

Profil des betteraviers français 2019 :

Fragilisation et forte dispersion du revenu des betteraviers, légère reprise de l'investissement matériel

Le profil du betteravier moyen

Tableaux de bord actualisés 2019



Source RICA France 2019 – traitement Pluriagri

Avec la démarche « **Profil des producteurs de grandes cultures** » initiée en 2020, Pluriagri conduit, sur la base des données du RICA¹, une analyse de tableaux de bord d'indicateurs structurels et économiques des exploitations de grandes cultures qui s'inscrit dans la réflexion stratégique des filières² membres de l'association, en matière de durabilité économique et environnementale.

Le profil des betteraviers établi à partir des données de l'exercice 2018³ montrait la grande disparité des situations économiques des betteraviers français et mettait l'accent sur **les limites d'un raisonnement des enjeux de la filière sur la base d'une image « moyenne » des planteurs de betterave**. Ce constat incitait à systématiser l'analyse de la dispersion des indicateurs et à segmenter l'analyse par cas-types

intégrant la diversité des situations de production (bassins de production, systèmes d'exploitation).

La mise en perspective des indicateurs économiques sur les quinze dernières années marquées par la réforme de l'OCM sucre puis la fin du système de quotas, **pointait les défis à relever par la filière pour maintenir la capacité de production de betteraves sucrières** : une baisse de la rentabilité de la culture, la fragilisation du revenu et la faiblesse des investissements dans un contexte où la transition agroécologique se construit et les générations se renouvellent. L'introduction des données de l'exercice 2019 renforce et confirme l'analyse sur trois points principaux, développés dans ce Zoom.

¹ Réseau d'information comptable agricole. Le RICA est l'enquête annuelle conduite par le ministère de l'agriculture à partir d'un échantillonnage des exploitations agricoles françaises stratifié selon la région, l'orientation technico-économique et la dimension économique des exploitations. Elle rend compte de la situation économique des exploitations professionnelles.

² Pluriagri a initié en 2020 la démarche de profil des producteurs de grandes cultures sur le cas de la filière betterave sucre, et l'a étendue en 2021 à la filière des oléo-protéagineux.

³ Voir la publication Zoom Pluriagri n° 20 : « Profil des betteraviers français : premiers enseignements du RICA France sur les défis à relever dans l'ère post-quotas », octobre 2021.

Surfaces betteravières en diminution et baisse de la rentabilité de la culture

Les données du RICA 2019 confirment la rupture nette - amorcée en 2018 - de la place de la betterave sucrière (BS) dans le chiffre d'affaires des exploitations betteravières, (graphe 1). Pour un planteur sur deux (médiane), la betterave sucrière a représenté moins de 12 % du chiffre d'affaires de l'exploitation en 2019. La betterave n'aura représenté plus de 25 % du chiffre d'affaires que chez 10 % des planteurs (ceux du décile supérieur, D9) ce qui, *historiquement*, correspondait régulièrement à la situation d'au moins un quart des planteurs (Q3).

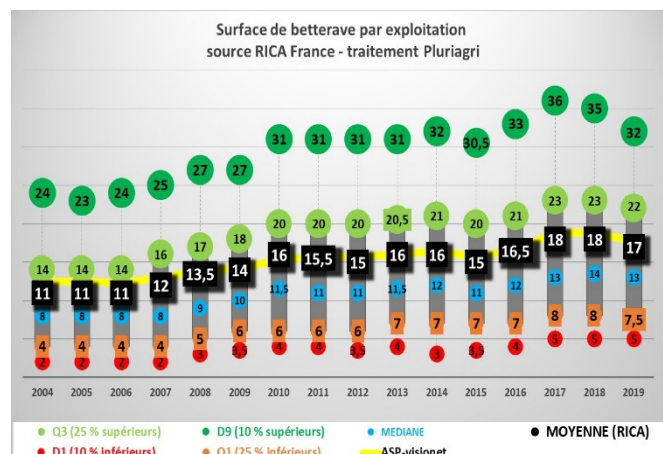


Graphe 1 : Place de la betterave dans le chiffre d'affaires des exploitations betteravières françaises, valeur moyenne et dispersion d'après le RICA France, traitement Pluriagri. Lecture :

D9 = dans 10 % des exploitations betteravières la betterave a représenté plus de	25% du CA
Q3 = dans 25 % des exploitations betteravières la betterave a représenté plus de	18 % du CA
MÉDIANE = dans 1 exploitation sur 2 la betterave a représenté plus de	12 % du CA
Q1 = dans 25 % des exploitations betteravières la betterave a représenté moins de	6,5 % du CA
D1 = dans 10 % des exploitations betteravières la betterave a représenté moins de	3,5 % du CA

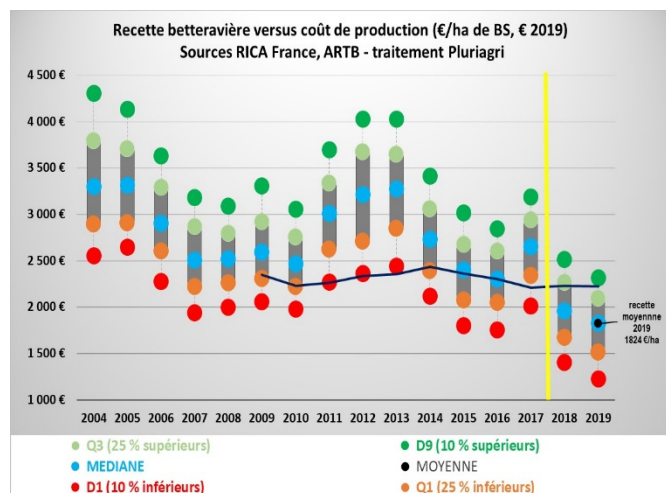
Cette situation s'explique – en partie tout du moins – par la réduction des surfaces betteravières cultivées par planteur (graphe 2). En 2019, si la surface moyenne d'une exploitation betteravière n'a pas varié (138 ha), la part de la surface consacrée à la betterave est en repli et représente, en moyenne, 17 ha (soit 12 % de la SAU). Cette réduction des surfaces par planteur s'opère après une phase d'augmentation entre 2015 et 2017, qui avait marqué la période précédant la fin des quotas. On note par ailleurs que la réduction des surfaces est plus marquée dans les assolements fortement betteraviers (D9), avec une réduction

de l'ordre de 11 % des surfaces du décile supérieur par rapport à 2017. En revanche, la betterave se maintient dans les exploitations plus faiblement betteravières (D1, Q1) ; Ces dernières valorisant sans doute les bénéfices agronomiques offerts par la betterave en tant que tête de rotation ?



Graphe 2 : surface de betterave cultivée par planteur, valeur moyenne et dispersion, d'après le RICA France, traitement Pluriagri.

Quant à la raison profonde de cette diminution conjuguée de la place de la betterave dans les assolements et le chiffre d'affaires des planteurs, elle est indéniablement liée à la **baisse de la rentabilité de la culture**. En 2019, la recette dégagée, en moyenne, par hectare de BS s'est élevée à 1824 €/ha (en baisse de 8 % par rapport à 2018) et se situait au niveau le plus bas constaté jusqu'alors (graphe 3).



Graphe 3 : recette dégagée par hectare cultivé en betterave d'après le RICA France (valeur moyenne et dispersion), comparaison avec le coût de production moyen de la betterave d'après ARTB. (traitement Pluriagri).

Par rapport à la campagne betteravière précédente, et au regard du niveau historiquement faible des cours internationaux et européens du sucre, le prix payé aux producteurs⁴ a mécaniquement baissé en 2019/2020.

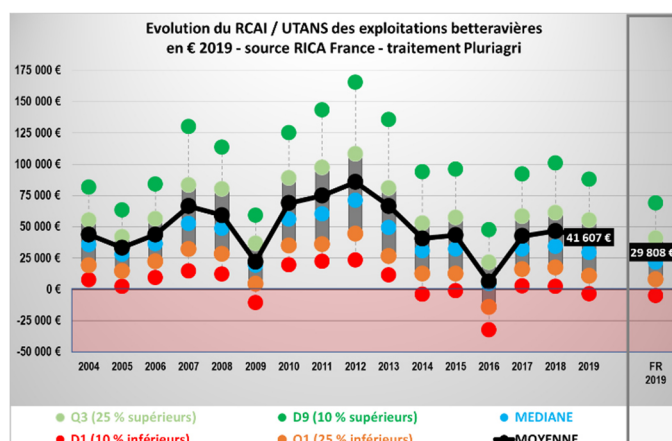
⁴ Depuis la suppression du régime européen de quotas sucriers et du prix minimum réglementaire de l'achat des betteraves, les prix, fixés par contractualisation entre planteurs et fabricants, subissent très directement l'influence des cours du sucre sur le marché mondial et européen. La chute du prix du sucre sur le marché européen depuis la fin des quotas, s'est traduite par une dégradation régulière du prix moyen versé aux

planteurs pour l'achat des betteraves (exprimé ici y compris valorisation des pulpes, dividendes et intérêts aux parts) : 25,6 €/t à 16° pour la campagne 2017-2018, 23,0 €/t pour 2018-2019 puis 21,9 €/t en 2019-2020. Chaque année constituant un nouveau record à la baisse pour le prix perçu par les planteurs.

Tout en considérant les limites⁵ de l'exercice, déjà évoquées dans l'analyse du profil 2018, la comparaison de la recette dégagée par hectare de betterave et du coût de production⁶ établi par l'ARTB montre qu'en 2019, une fraction de planteurs encore plus importante que l'année précédente n'a pas gagné d'argent avec la betterave sucrière. D'après cette analyse, **en 2019, les planteurs du décile supérieur (D9), étaient presque les seuls à dégager une marge sur la betterave.**

Confirmation d'une grande hétérogénéité du revenu des planteurs et d'une part croissante d'exploitations déficitaires

S'agissant non plus spécifiquement de la culture de la betterave, mais du revenu dégagé par les planteurs sur l'ensemble de l'exploitation, l'actualisation 2019 du profil des betteraviers montre un recul de l'ordre de 11 % du revenu moyen mesuré par le résultat courant avant impôts par actif non salarié (RCAI/Utans), qui s'élève à 41 600 € en 2019. De même, pour chaque décile et quartile, la valeur du RCAI/Utans est en recul par rapport à 2018, traduisant une tendance générale à la baisse du revenu (graphe 4).

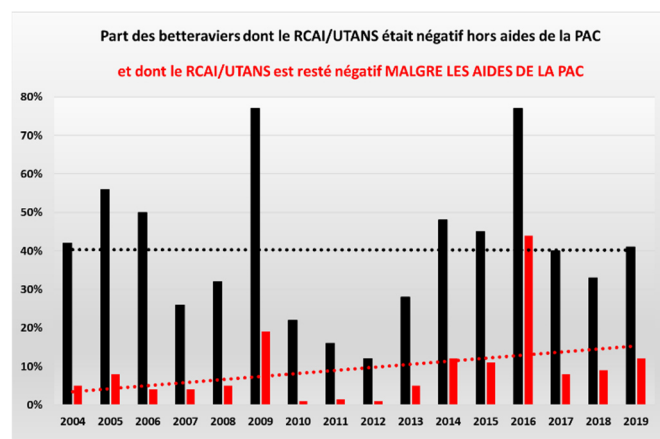


Graphique 4 : revenu des planteurs de betterave exprimé par l'indicateur du résultat courant avant impôts par actif non salarié (valeur moyenne et dispersion), d'après RICA France, traitement Pluriagri

Il faut toutefois insister sur la **très forte hétérogénéité du revenu des planteurs**. Pour un quart des planteurs, le revenu courant avant impôts reste supérieur à 88 000 € par actif non salarié en 2019. En revanche, une part croissante des planteurs a dégagé un RCAI/Utans négatif : 12 % en 2019 contre 9 % en 2018 (graphe 5).

Par rapport à la ferme France, plusieurs points de comparaison peuvent être établis : **en 2019, le RCAI/UTANS moyen des betteraviers était supérieur à celui de la Ferme**

France (41 607 € versus 29 808 €), mais la baisse de leur revenu par rapport à 2018 (-11%) s'avère plus forte que dans la Ferme France (-2,4%), et la dispersion plus marquée.

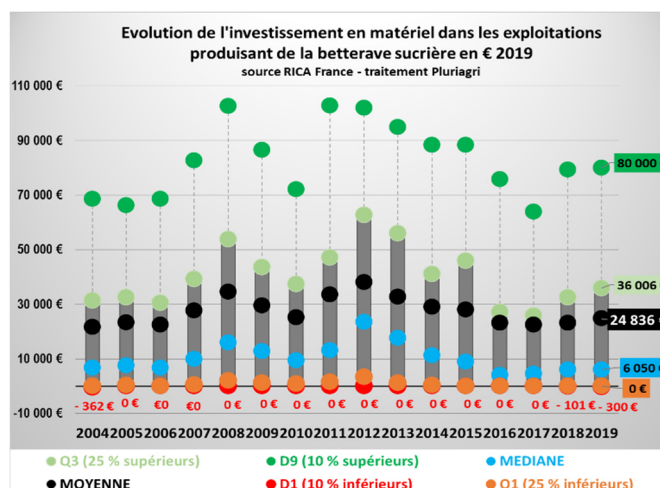


Graphique 5 : part des planteurs dont le résultat courant avant impôts par actif non salarié est négatif, hors et avec aides de la PAC, d'après RICA France, traitement Pluriagri

Même si la pertinence du RCAI/Utans à rendre compte des performances économiques réelles des exploitants, notamment de leur capacité à investir est souvent critiquée, ce constat est une nouvelle fois révélateur d'une fragilisation du revenu des planteurs.

Investissements : légère reprise malgré une inquiétante fracturation

Après une baisse récurrente des investissements dans les exploitations betteravières depuis 2013, le profil 2018 montrait une légère reprise de l'investissement en matériel : 2019 la confirme (graphe 6).



Graphique 6 : Investissement net en matériel dans les exploitations betteravières, moyenne et dispersion, d'après RICA France, traitement Pluriagri

⁵ Les limites de la comparaison, déjà évoquées dans l'analyse du profil des betteraviers 2018, résident notamment dans le fait que les données relatives à la recette betteravière et le calcul du coût de production ne sont pas établis sur le même échantillon d'exploitations. L'estimation du coût de production de la betterave en France établi chaque année par l'ARTB en partenariat avec Pluriagri est construit à partir des valeurs moyennes d'échantillons départementaux d'exploitations betteravières fournies par les

centres de gestion (CERFrance, CDER 51), tandis que les données relatives à la recette betteravière sont déduites du RICA France.

⁶ Le coût de production intègre les charges variables, le coût de l'itinéraire technique betteravier et les charges fixes de l'exploitation y compris les cotisations sociales (MSA).

En 2019, l'ordre de grandeur du montant de l'investissement net⁷ en matériel des exploitations betteravières était de 25 000 €, en légère progression (+ 7 %) par rapport à 2018. Pour 25 % des planteurs l'investissement était supérieur à 36 000 € et dépassait 80 000 € pour les exploitants du top 10. En dépit de cette évolution positive, l'investissement médian n'a pas varié et reste très faible : un planteur sur deux ayant investi moins de 6050 € en matériel sur son exploitation.

Est-on face à une fracturation ? dans laquelle un quart des planteurs, le « top 25 % », renoue avec l'investissement tandis qu'un tiers de leurs collègues n'investissent pas, voire désinvestissent ? Le traitement du RICA indique en effet que 23 % des planteurs n'ont pas investi en 2019 et 11 % ont désinvesti.

RICA France 2019	Exploitants qui ont investi en matériel	Exploitants qui n'ont pas investi en matériel	Exploitants qui ont désinvesti en matériel	Ensemble
« Betteraviers français »	66 % Investissement moyen = 42 479 €	23%	11%	Investissement moyen = 24 836 €
Comparaison « Ferme France »	68 % Investissement moyen = 28 015 €	26 %	6 %	Investissement moyen = 17 700 €

Tableau 1 : Part des exploitants ayant investi en matériel en 2019, montant moyen de l'investissement net de cessions, d'après RICA France, traitement Pluriagri

La comparaison avec la « Ferme France » fournit deux indications supplémentaires (tableau 1) : **quand il y a eu investissement en matériel en 2019, la valeur moyenne de l'investissement dans les fermes betteravières était supérieure à l'investissement moyen « Ferme France »** ; en revanche, **la part de planteurs de betteraves qui a désinvesti en 2019 (11%) était plus élevée que dans la « Ferme France » (6%).**

Quel est le profil des planteurs qui investissent ? ou au contraire désinvestissent ? quelle est la place de la betterave dans cette dynamique ? Une analyse des exploitations classées par déciles selon le montant net de l'investissement suggère que les 10 % de planteurs qui investissent le plus, seraient en moyenne plus jeunes, dirigeant des exploitations de plus grande taille, dans lesquelles la culture de la betterave n'est centrale ni dans l'assolement ni dans le chiffre d'affaires⁸. Est-ce à dire que ceux qui investissent le moins sont les plus âgés ? pas nécessairement. Si une partie des planteurs qui n'investissent pas sont effectivement plus âgés (en moyenne 55 ans), l'âge moyen des planteurs qui désinvestissent, 51 ans, correspond à l'âge moyen du betteravier français. En revanche, dans les déciles qui n'investissent pas ou désinvestissent, on trouve des exploitations « fortement » betteravières, au sens où cette

culture représente une part importante dans l'assolement de l'exploitation. Assiste-t-on à un désinvestissement ciblé sur la culture de la betterave en lien avec la perte de la rentabilité de la culture ? en lien avec des changements de stratégie en matière de mécanisation ? avec un recours accru à l'entreprise de travaux agricoles pour l'itinéraire technique betteravier ?

Si ces premiers résultats sur l'évolution des investissements réalisés par les planteurs de betterave sont à consolider, ils alertent la filière sur la capacité d'investissement d'exploitations fragilisées par la perte de la rentabilité d'une culture, jusque-là centrale dans leur équilibre économique. Ce questionnement est d'autant plus vif au moment où un choc d'investissement apparaît plus que jamais nécessaire pour que les exploitations aient les moyens de réaliser la transition agroécologique, souhaitée à l'échelle nationale et européenne⁹.

Aller plus loin dans l'analyse : cas types régionaux et nouveaux indicateurs de suivi

Afin de renforcer la pertinence de l'analyse qui est menée, plusieurs pistes d'amélioration sont en cours. Il s'agit notamment de mieux rendre compte de la diversité régionale des situations au travers de la mise en place de « cas-types régionaux ».

Quant au résultat courant avant impôts (RCAI) qui sert d'indicateur de référence pour mesurer la performance économique des exploitations, il est aussi la base de calcul des prélèvements fiscaux et sociaux de l'exploitant. Il n'intègre donc pas, par construction, les charges sociales de l'exploitant. Le RCAI déduit par ailleurs une dotation pour amortissements, charge non décaissée, dont le chiffrage intègre d'éventuelles stratégies d'optimisation fiscale. Ces critiques, bien identifiées¹⁰, plaident donc en faveur de nouveaux indicateurs complémentaires. Ainsi, le calcul d'un revenu disponible déduit de l'excédent brut d'exploitation (EBE), après remboursement des annuités d'emprunts (LMT) et règlement des charges sociales de l'exploitant (MSA) constitue un meilleur indicateur de la capacité financière du planteur à couvrir ses prélèvements privés, renforcer la trésorerie et envisager des projets d'investissement ; ou au contraire à devoir arbitrer. Cet indicateur ainsi qu'une série de ratios et l'analyse des charges seront intégrés dans l'actualisation en cours (RICA 2020) pour documenter l'évolution de la santé économique des exploitations betteravières dans le contexte de la période post-quotas ♦

⁷ Investissement net en matériel = nouvelles acquisitions – cessions d'actifs

⁸ L'investissement pourrait ainsi être « déconnecté » de la culture de betterave.

⁹ La réussite de cette transition, si on ne veut pas qu'elle soit synonyme de décroissance, nécessite l'introduction d'innovations dans les exploitations pour permettre l'atteinte conjointe de performances environnementales, climatiques et économiques.

¹⁰ voir Laroche-Dupraz C., Ridier A., (2021). Le revenu agricole : une multiplicité d'enjeux, de définitions et d'usages. *Économie rurale* n°378 pp19-36